

Guide de la démarche simplifiée
FORMULAIRE – BÉNÉFICE D’ANTÉRIORITÉ – Création/Vidange

Cette démarche simplifiée est accessible [ici](#)

Le guide proposé contient plusieurs parties :

- **Partie I : Aide au remplissage du formulaire**
 - *Étape 1 : Propriétaire*
 - *Étape 2 : Emplacement du plan d'eau*
 - *Étape 3 : Description du plan d'eau*
 - *Étape 4 : Description de l'alimentation*
 - *Étape 5 : Description des rejets et de la vidange*
 - *Étape 6 : Description de la digue*
 - *Étape 7 : Usage du plan d'eau*

- **Partie II : Instruction des demandes**
 - *Délais d'instruction*
 - *Doctrine départementale*

- **Partie III : Outils à disposition**
 - *Cartographier sur « Démarches-simplifiées »*
 - *Estimer l'année de création d'un plan d'eau*
 - *Estimer la superficie d'un plan d'eau*

PARTIE I : Aide au remplissage du formulaire

*Champ obligatoire


*Formulaire papier

*Formulaire électronique


ÉTAPE 1 : PROPRIÉTAIRE

Champ	Valeur	Exemple
NOM***	Particulier : NOM Prénom Personne morale : Dénomination	<i>DUPONT Jean</i> <i>EARL DUPONT Jean</i>
Identifiant***	Particulier : Date de Naissance Personne morale : N° SIRET	<i>01/01/1900</i> <i>111 111 111 00111</i>
Adresse***	XX Rue/Av./etc. XX XXX Commune	<i>12 rue du déversoir 45 400 Fleury-les-Aubrais</i>
Tel***	XX-XX-XX-XX-XX-XX	<i>02-99-99-99-99</i>
Courriel***	xxxxxxxxxxxxxx@xxxxxx.xxx	<i>exemple@test.com</i>
Anc_Prop** (si connu)	Particulier : NOM Prénom Personne morale : Dénomination	<i>DUPONT Jean</i> <i>EARL DUPONT Jean</i>

ÉTAPE 2 : EMBLEMMENT DU PLAN D'EAU

Champ	Valeur	Exemple
Commune***	Commune	<i>Fleury-les-Aubrais</i>
Lieu-dit**	Lieu-dit	<i>La Passerelle</i>
Cartographie***	<p><u>Formulaire papier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Plan IGN au 1 / 25000 <p><u>Formulaire électronique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Cf. « Outil cartographique » ci-dessous 	 <p>Sélections utilisateur Une aire de surface 88399.8 m²</p> <p>Parcelles cadastrales Parcelle n° 0014 - Feuille 000 AD 1 - 19371 m² Parcelle n° 0011 - Feuille 000 AD 1 - 4571 m² Parcelle n° 0013 - Feuille 000 AD 1 - 291771 m² Parcelle n° 0012 - Feuille 000 AD 1 - 3602 m² Parcelle n° 0057 - Feuille 000 DA 2 - 125135 m²</p>

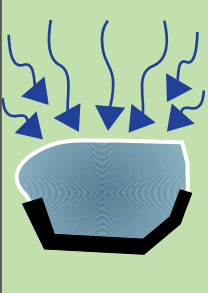
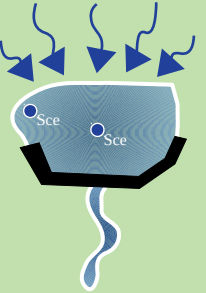
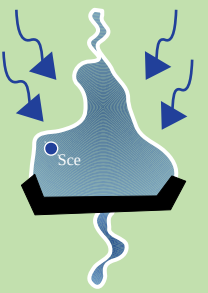
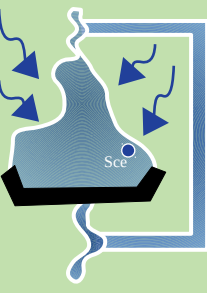
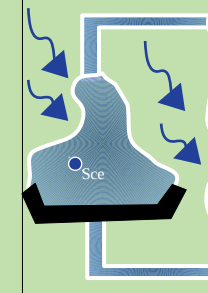
ÉTAPE 3 : DESCRIPTION DU PLAN D'EAU

Champ	Valeur	Exemple
Nom***	Nom du plan d'eau Cf. Nom IGN ou autres	<i>Étang d'Orléans</i>
Annee_Creation***	AAAA Cf. « Outils cartographiques » ci-dessous	<i>1990</i>
Justification_Creation*	Fichier modèle	
Date_AP**	JJ/MM/AAAA Cf. document administratif	<i>31/07/1990</i>
Surface***	XX XXX m ² Cf. « Estimer la superficie du plan d'eau » ci-dessous	<i>20 000 m²</i>
Profondeur***	XX XXX m	<i>2 m</i>
Volume***	XX XXX m ³	<i>30 000 m³</i>

ÉTAPE 4: DESCRIPTION DE L'ALIMENTATION

Définition : L'alimentation du plan d'eau peut être assurée par diverses ressources :

- **Cours d'eau**
 - Un plan d'eau est alimenté par les eaux superficielles dès lors qu'un écoulement identifié sur la carte des cours d'eau « Police de l'eau » en tant que cours d'eau est connecté au plan d'eau.
- **Eaux souterraines**
 - Un plan d'eau est alimenté par les eaux souterraines dès lors qu'un ouvrage de prélèvement (forage, puits, etc.) permet le remplissage de ce dernier ou qu'il est implanté dans le lit majeur d'un cours d'eau et met à jour la nappe d'accompagnement de ce dernier.
- **Ruissellement**
 - Un plan d'eau est alimenté par ruissellement lorsque ce dernier constitue le bassin récepteur des eaux météoriques. L'alimentation de l'ensemble des plans d'eau est assuré à minima par ruissellement mais en général il ne constitue pas la ressource d'alimentation principale.
- **Source(s)**
 - Un plan d'eau peut être alimenté par une source dont la présence ne peut être vérifiée que lors de la vidange de ce dernier pendant une période assez longue. Cette source peut prendre la forme d'une zone humide en queue d'étang, de l'affleurement d'une nappe perchée ou bien de résurgences.
- **Autres alimentations envisageables**
 - Réseau de drainage : le plan d'eau peut constituer le réceptacle de différents tuyaux de drainage
 - Eaux pluviales : le plan d'eau peut constituer le réceptacle de différents tuyaux de gestion des eaux pluviales.

Type	Plan d'eau « collinaire »	Plan d'eau « sur source »	Plan d'eau « en barrage » de cours d'eau	Plan d'eau « en dérivation » a posteriori	Plan d'eau « en dérivation »
Schéma					
Alimentation	Ruissellement	Ruissellement Source(s)	Ruissellement Cours d'eau Eaux souterraines (Source(s))	Ruissellement Cours d'eau Eaux souterraines (Source(s))	Ruissellement Cours d'eau (Eaux souterraines) (Source(s))

Caractéristiques techniques de l'alimentation :

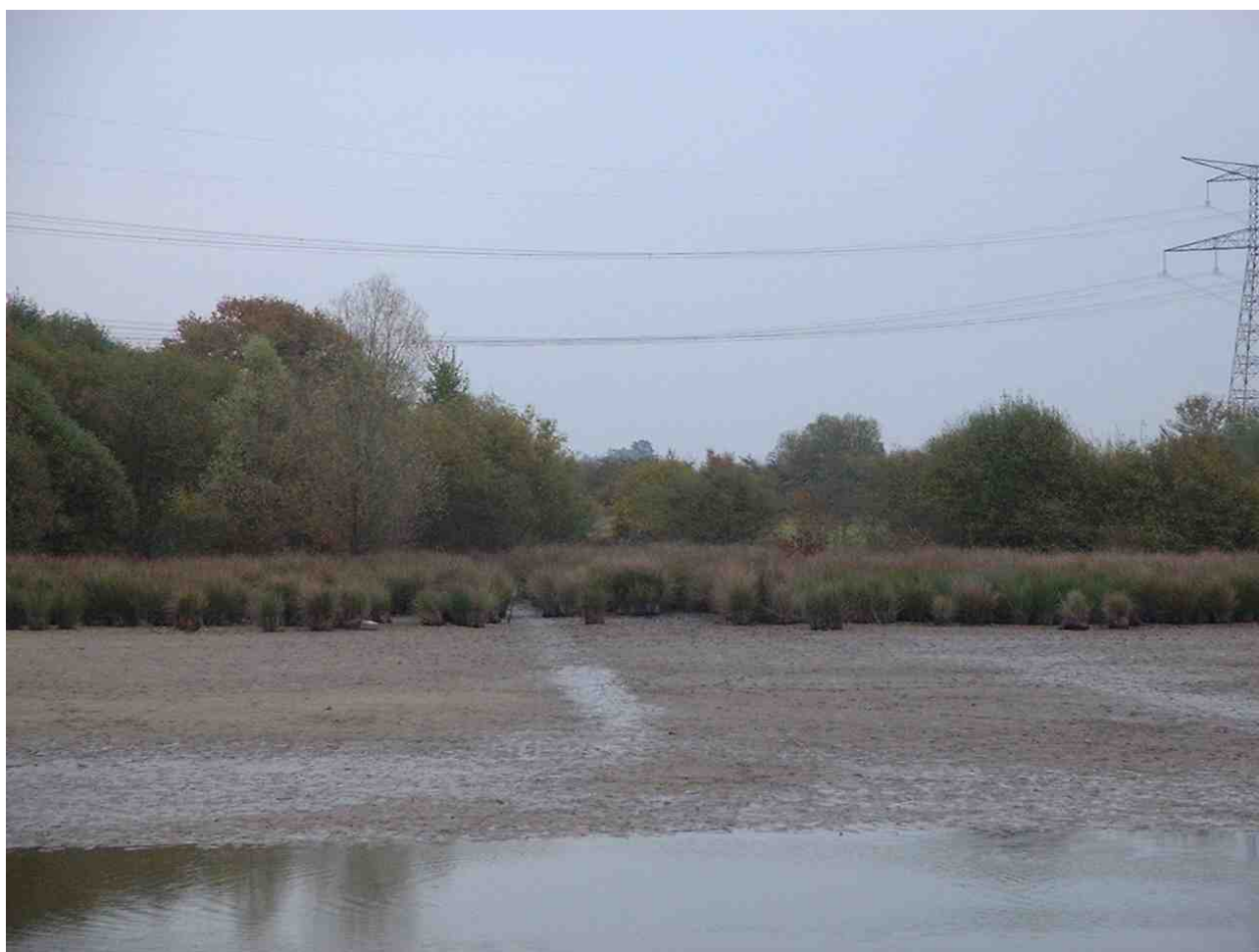
- **Cours d'eau**
 - Type : en barrage, en dérivation, en dérivation a posteriori
 - Type d'ouvrage : aucun, batardeaux, vannes, buse, etc.
 - Statut administratif de l'ouvrage : Autorisation, déclaration, bénéfique d'antériorité, etc.
 - Statut de l'écoulement : Cours d'eau, Non cours d'eau, Indéterminé, Inconnu
- **Eaux souterraines**
 - Type : prélèvement, nappe d'accompagnement
 - Type d'ouvrage : aucun, forage, puits artésien, etc.
 - Puissance : débit prélevé
 - Fonctionnement : période, durée, etc.
 - Statut administratif de l'ouvrage : Autorisation, déclaration, bénéfique d'antériorité, etc.

- **Sources**
 - Type : Affleurement de nappe, zone humide, résurgence, etc.
 - Précisions : localisation, nature (végétation caractéristique, géologie, etc.), etc.

Champs du formulaire :

Champ	Valeur			Exemple
Alimentation***	Eaux souterraines Cours d'eau	Ruissellement Source(s)	Autre	<i>Ruissellement Cours d'eau</i>
Précisions***	Expression libre au regard des précisions proposées ci-dessus			<i>En dérivation Niveau d'eau pour la prise d'eau assurée par un seuil fixe. Prise d'eau assurée par une buse de diamètre 125 mm. Ouvrage et prélèvement déclaré Cours d'eau</i>

Exemple :



ÉTAPE 5 : DESCRIPTION DES REJETS ET DE LA VIDANGE

Définition : Les rejets depuis le plan d'eau dans le milieu récepteur peuvent être assurés par différents organes constitutifs d'un plan d'eau :

- **Trop plein**
 - Le trop plein permet de maintenir le niveau du plan d'eau à son niveau maximal autorisé (Niveau Normal des Eaux (NNE)).
- **Déversoir de crue**
 - Le déversoir de crue est un ouvrage de sécurité permettant l'évacuation du débit de crue plus ou moins conséquent selon son dimensionnement. De manière générale, le dimensionnement est calé sur le Niveau des Plus Hautes Eaux Connues (NPHE) ou pour la crue d'occurrence 100 ans.
- **Vidange**
 - La vidange permet de vider complètement la retenue.
- **Pêcherie**
 - La pêcherie permet le contrôle, l'isolement et la récupération intégrale des espèces piscicoles.

Caractéristiques techniques de l'alimentation :

- **Trop plein**
 - Localisation : Le trop plein peut être un ouvrage à part entière ou être intégré à un autre ouvrage tel que le déversoir de crue ou la vidange. Il peut être visible en surface ou être au fond de l'étang afin d'évacuer les eaux de fond, plus fraîches.
 - Type : Le trop plein est souvent constitué par un tuyau ou par un seuil fixe ou mobile à l'aide de batardeaux.
 - Exutoire : L'exutoire d'un trop plein peut être indifféremment un tiers étang, un fossé d'évacuation rejoignant un cours d'eau plus en aval, un cours d'eau, etc.
- **Déversoir de crue**
 - Localisation : Le déversoir de crue est un ouvrage à part entière situé au niveau de la digue de manière superficielle ou intégrée.
 - Type : Le déversoir de crue est en général un radier à ciel ouvert mais il peut également être un tuyau intégré dans le corps de la digue.
 - Exutoire : L'exutoire d'un déversoir de crue peut être indifféremment un tiers étang, un fossé d'évacuation rejoignant un cours d'eau plus en aval, un cours d'eau, etc.
- **Vidange**
 - Localisation : L'ouvrage de vidange est situé au point bas du plan d'eau afin que la vidange du plan d'eau puisse être complète. Ainsi, cet ouvrage est en général au milieu de la berge aval de l'étang.
 - Type : L'ouvrage de vidange peut être de différents types tels que : une canalisation simple, un siphon, un moine, une bonde, etc.
 - Exutoire : L'exutoire d'une vidange peut être indifféremment un tiers étang, un fossé d'évacuation rejoignant un cours d'eau plus en aval, un cours d'eau, etc.
- **Pêcherie**
 - Localisation : Elle est en général positionnée à l'arrière de la digue sur le canal d'évacuation des eaux de vidange. Toutefois, elle peut également être à l'intérieur de l'étang lorsque la configuration le permet.
 - Type : Dans le cadre de pêcherie temporaire, elle est souvent composée de piquets en bois, de filets brise-vent et de dalles en béton. Dans le cadre d'une pêcherie permanente, il s'agit d'un ouvrage en maçonnerie de forme rectangulaire dans lequel débouche la conduite d'évacuation de l'ouvrage de vidange.
 - Exutoire : L'exutoire de la pêcherie peut être indifféremment un tiers étang, un fossé d'évacuation rejoignant un cours d'eau plus en aval, un cours d'eau, une pêcherie, etc.

Champs du formulaire :

Champ	Valeur	Exemple
Trop-plein		
Trop plein ***	Oui/Non	<i>Oui</i>
Surverse **	<u>Aucune :</u> → Aucune surverse observée <u>Estivale :</u> → Surverse estivale observée (juin-septembre) <u>Hivernale :</u> → Surverse hivernale observée (novembre-mars) <u>Permanente :</u> → Surverse estivale, hivernale observées	<i>Estivale</i>
Déversoir de crue		
Déversoir de crue ***	Oui/Non	<i>Oui</i>
Crue de dimensionnement **	Occurrence de crue pour laquelle est dimensionné le déversoir	<i>100</i>
Vidange		
Vidange ***	Oui/Non	<i>Oui</i>
Fréquence **	1 fois tous les deux ans 1 fois tous les 10 ans etc.	<i>Tous les trois ans</i>
Période **	Janvier / Février / Mars / Avril / Mai / Juin / Juillet / Août / Septembre / Octobre / Novembre / Décembre ! : arrêtés de restriction des usages de l'eau (sécheresse)	<i>Novembre</i>
Durée **	XX jours	<i>15 jours</i>
Destination du poisson **	Expression libre	<i>Récolte par un pisciculteur</i>
Pêcherie		
Pêcherie ***	Oui/Non	<i>Oui</i>
Position **	Dans le plan d'eau A l'aval du plan d'eau	<i>Dans le plan d'eau</i>
Type **	Fixe / Amovible	<i>Amovible</i>
Exutoire		
Type_exutoire ***	Écoulement superficiel : cours d'eau / non cours d'eau Plan d'eau aval Infiltration	<i>Cours d'eau</i>
Nom_exutoire **	Nom du plan d'eau Cf. Nom IGN ou autres	<i>Le Cosson</i>
Distance **	XXX m	<i>25 m</i>

Exemples :

Trop-plein



Déversoir de crue



Vidange

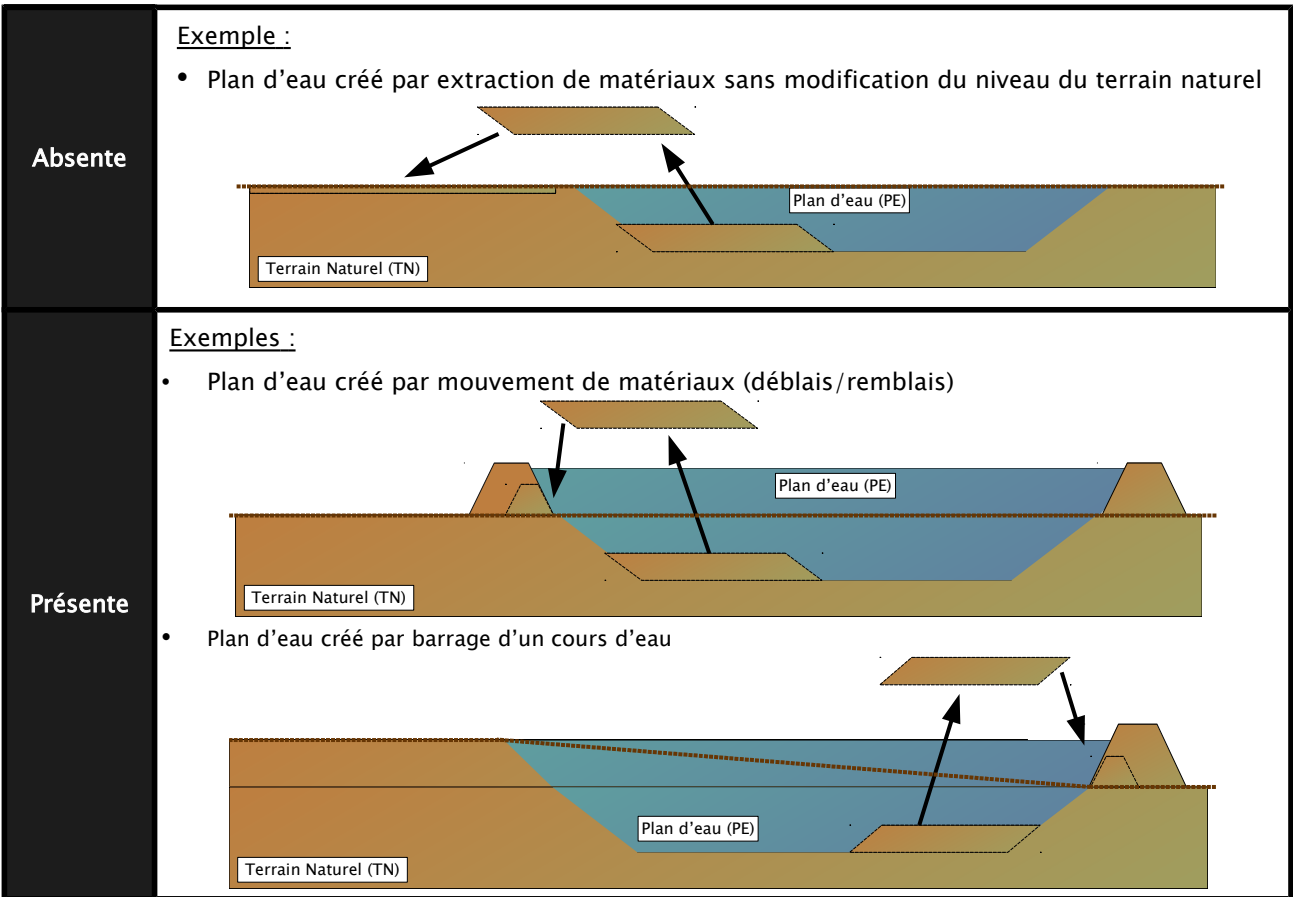


Pêcherie



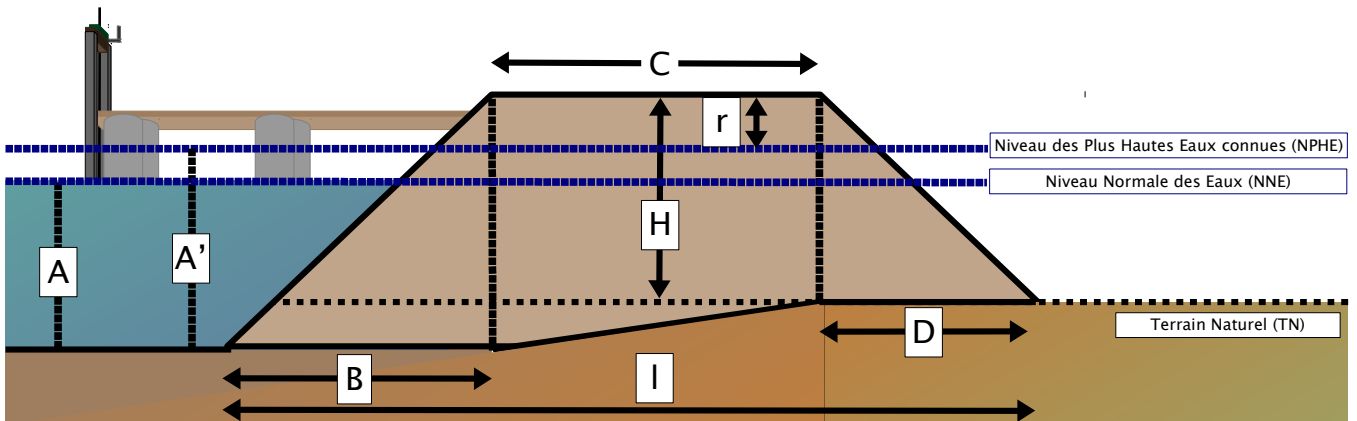
ÉTAPE 6 : DESCRIPTION DE LA DIGUE

Définition : La digue, appelée également : chaussée, merlon, barrage ou levée ; est l'ouvrage érigé au-dessus du terrain naturel permettant de retenir les écoulements et créant la surface plane d'eau. Elle peut être :



Caractéristiques physiques de la digue :

- A → hauteur d'eau dans le plan d'eau au niveau normal d'exploitation
- A' → hauteur d'eau dans le plan d'eau au niveau des plus hautes eaux connues
- H → hauteur de la digue calculée entre la crête et le terrain naturel
- B → largeur du talus amont
- D → largeur du talus aval
- C → largeur de la digue mesurée au sommet
- l → longueur du barrage (=B+C+D)
- r → revanche (=A-H')



Réglementation :

- Article R.214-1 du code de l'environnement
 - 3.2.5.0 : Barrage de retenue et ouvrages assimilés relevant des critères de classement prévus par l'article R. 214-112 (A)
- Article R.214-112 du code de l'environnement
 - Les classes des barrages de retenue et des ouvrages assimilés, ci-après désignés "barrage", sont définies dans le tableau ci-dessous :
 - Classe **A** : $H \geq 20$ et $H^2 * V^{0,5} \geq 1500$
 - Classe **B** : $20 > H \geq 10$ et $1500 > H^2 * V^{0,5} \geq 200$
 - Classe **C** :
 - $10 > H \geq 5$ et $200 > H^2 * V^{0,5} \geq 20$
 - ou $H > 2$ et $V > 0,05$ et présence d'habitations à l'aval du barrage jusqu'à une distance de 400m.

Où : H est la hauteur de l'ouvrage exprimée en mètres et définie comme la plus grande hauteur mesurée verticalement entre le sommet de l'ouvrage et le terrain naturel à l'aplomb de ce sommet (Cf. « A » sur le schéma ci-dessus) ;

et : " V ", le volume retenu exprimé en millions de mètres cubes et défini comme le volume qui est retenu par le barrage à la cote de retenue normale (Cf. « H » sur le schéma ci-dessus).

⇒ Selon les informations mentionnées dans le formulaire, il peut être nécessaire de classer la digue du plan d'eau en question. Ce classement prend la forme d'un Arrêté de Prescriptions Complémentaires fondé sur l'arrêté du 6 août 2018 fixant des prescriptions techniques relatives à la sécurité des barrages.

!/ ATTENTION !/ : Le classement de la digue d'un plan d'eau implique de nombreuses obligations réglementaires relatives à la sécurité (Articles R.214-119 et suivants du code de l'environnement).

Champs du formulaire :

Champ	Valeur	Exemple
Digue***	Oui/Non	Oui
A**	XX m	2,5 m
H**	XX m	1,5 m
C**	XX m	1,5 m
D**	XX m	1 m
H' **	XX m	2 m
I**	XX m	10 m
r**	XX m	0,5 m

Exemples :



ÉTAPE 7: USAGE(S) DU PLAN D'EAU

Champs du formulaire :

Champ	Valeur	Exemple
Usage***	<ul style="list-style-type: none">- Loisirs : loisirs nautiques, agrément et paysage, baignade- Pêche- Chasse- Défense incendie- Rétention : retenue de laminage de crue, soutien d'étiage- Irrigation : préciser le type de prélèvement, le volume et l'exploitant du prélèvement- Autre : à préciser- Pisciculture : conférer spécificités ci-dessous	<i>Loisirs, Pêche, Chasse</i>

/!\ Statut particulier de pisciculture /!\

Définition :

Article L431-6

Une pisciculture est, au sens du titre Ier du livre II et du titre III du livre IV, une exploitation ayant pour objet l'élevage de poissons destinés à la consommation, au repeuplement, à l'ornement, à des fins expérimentales ou scientifiques ainsi qu'à la valorisation touristique. Dans ce dernier cas, la capture du poisson à l'aide de lignes est permise dans les plans d'eau.

Réglementation :

- Article R.214-1 du code de l'environnement
 - 3.2.7.0. Piscicultures d'eau douce mentionnées à l'article L. 431-6 (D).

⇒ Selon les informations mentionnées dans le formulaire, il peut être nécessaire de régulariser l'activité de pisciculture selon les prescriptions fixées par l'arrêté du 1^{er} avril 2008.

/!\ ATTENTION /!\ Si l'activité de pisciculture n'est pas dûment déclarée auprès de l'administration, aucune vente des poissons n'est possible.

Champs du formulaire :

Champ	Valeur		Exemple
Identité ou raison sociale et adresse de l'exploitant			
Nom_Pisciculteur**	Particulier : NOM Prénom Personne morale : Dénomination		<i>DUPONT Jean</i> <i>EARL DUPONT Jean</i>
Identifiant_Pisciculteur**	Particulier : Date de Naissance Personne morale : N° SIRET		<i>01/01/1900</i> <i>111 111 111 00111</i>
Adresse_Pisciculteur**	XX Rue/Av./etc. XX XXX Commune		<i>12 rue du déversoir</i> <i>45 400 Fleury-les-Aubrais</i>
Emplacement de la pisciculture			
Bassin_versant**	Nom du cours d'eau principal du secteur		<i>HUILLARD</i>
Cours_d'eau**	Nom du cours d'eau sur lequel la pisciculture est implantée		<i>La Poterie</i>
Carte (pièce jointe)**	Carte au 1 / 2 500 de l'enclos et de ses abords		<i>La carte doit comprendre :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>la surface</i> • <i>la désignation cadastrale</i> • <i>les limites</i> • <i>l'emplacement des dispositifs permanents de clôture</i>
Justification du caractère régulier de la pisciculture			
Date de création**	Date de création		<i>01/01/1900</i>
Num_Agrement**	Numéro d'agrément délivré par la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP) (ex-services vétérinaires)		<i>FRXXXXXXXXXCE</i>
Justificatifs (pièces jointes)**	Pièces jointes mentionnées dans le formulaire		<i>Arrêté d'autorisation</i>
Nature de l'élevage/de l'empoisonnement			
Type**	Salmonidés	Carnassiers	<i>Salmonidés</i>
	Cyprinidés	Autres	
Espèces**	Espèces selon le type défini		<i>Truite</i>
Production annuelle (kg)**	Production annuelle ou Empoisonnement annuel		<i>1500</i>
Mode de récolte**	Pêcherie	Fosse de capture	<i>Autre : pêche à la ligne</i>
	Filet	Autre	

Généralités

La demande de bénéfice d'antériorité est une procédure liée à la régularisation d'une installation, d'un ouvrage, d'une activité au titre de l'article L.214-6 du code de l'environnement. Ce dernier impose au propriétaire d'une installation, d'un ouvrage ou d'une activité ni déclaré, ni autorisé et postérieur à 1789, à fournir à l'autorité administrative compétente les informations prévues par l'article 41 du décret n°93-742 du 29 mars 1993, au plus tard le 31 décembre 2006. Au-delà de cette date ces informations peuvent être reçues et examinées par l'autorité administrative.

Afin d'accompagner les propriétaires de plan d'eau dans cette démarche, un formulaire de demande de bénéfice d'antériorité a été réalisé comprenant l'ensemble des informations nécessaires à l'autorité administrative pour instruire cette demande. Ce formulaire est disponible en format papier et en format électronique.

Instruction

- **Délais d'instruction**
 - Formulaire papier : 2 mois
 - Formulaire électronique : 45 jours

- **Doctrine départementale**

L'instruction des demandes de bénéfice d'antériorité relatives aux plans d'eau est réalisée selon l'ensemble des rubriques de l'article R.214-1 du code de l'environnement susceptibles d'être concernées par l'installation. Vous trouverez l'ensemble des informations utiles à la compréhension du traitement de votre demande dans le document intitulé « DOCTRINE-45_BA-Plans-eau.pdf » disponible sur le site de la préfecture.

PARTIE III : Outils à disposition

Cartographier sur « Démarches-simplifiées »

Besoin d'aide ? [consulter les tutoriels video](#) **Pour plus d'aide**

[Ajouter un fichier GPX ou KML](#) **1. Entrer l'adresse du plan d'eau pour le localiser sur la carte**

Rechercher une adresse : saisissez au moins 2 caractères

2. Zoomer/Dezoomer si besoin






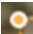



3. Créer le polygone



Images aériennes © IGN | Données cadastrales Etalab (janvier 2020) | © Etalab © OpenMapTiles © Contributeurs OpenStreetMap

Parcelles cadastrales
Aucune zone tracée

Les différentes actions :

- **Zoomer :** **+** **Dezoomer :** 
- **Se déplacer :** Vérifier que les outils permettant de tracer une ligne, un point ou un polygone ne sont plus activés
Obtenez le symbole suivant pour la souris 
- **Ajouter une zone :** Cliquer sur l'icone « polygon tool » 
Tracer une zone à l'aide de la souris  (Pour cela cliquer gauche à chaque angle de la zone puis cliquer droit une fois la zone tracée)
- **Sélectionner la zone :** Cliquer sur la zone
- **Modifier la zone :** Pour déplacer la zone cliquer-glisser à l'aide de la souris 
Pour déplacer les point de la zone cliquer sur la zone puis cliquer-glisser les points   à l'aide de la souris 
- **Supprimer une zone :** Sélectionner la zone puis cliquer sur 

Résultat à obtenir :

Besoin d'aide ? [consulter les tutoriels video](#)

Ajouter un fichier GPX ou KML

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Bouzy-la-Forêt, Bouzy-la-Forêt



Sélections utilisateur

Une aire de surface 88399.8 m²

Parcelles cadastrales

- Parcelle n° 0014 - Feuille 000 AD 1 - 19371 m²
- Parcelle n° 0011 - Feuille 000 AD 1 - 4571 m²
- Parcelle n° 0013 - Feuille 000 AD 1 - 291771 m²
- Parcelle n° 0012 - Feuille 000 AD 1 - 3602 m²
- Parcelle n° 0057 - Feuille 000 OA 2 - 125135 m²

Estimer l'année de création d'un plan d'eau

→ Se référer au site : <https://remonterletemps.ign.fr/>

The homepage features the IGN logo and the title 'REMONTER LE TEMPS'. Below this, a main heading reads 'CONSULTATION ET IMPRESSION DE DONNÉES ANCIENNES ET ACTUELLES'. Three primary actions are highlighted with icons: 'COMPAREZ DES CARTES ET DES PHOTOS AÉRIENNES ANCIENNES ET ACTUELLES', 'TÉLÉCHARGEZ DES CLICHÉS ET DES CARTES HISTORIQUES', and 'COMMANDEZ VOTRE POSTER HISTORIQUE'.

1. Comparez

The interface shows the 'COMPARER' tab selected. Two dropdown menus are set to 'Photographies aériennes' and 'Cartes IGN'. A search bar contains 'Rechercher un lieu'. The map is split into two panels: the left panel shows a satellite view of France, and the right panel shows a historical IGN map of France. Annotations include: 'Étape 1 : Rechercher un lieu' pointing to the search bar; 'Étape 2 : Choisir le type de carte' pointing to the dropdown menus; and 'Étape 3 : Déplacer et zoomer' pointing to the right map panel, with sub-instructions '→ Déplacer : ' and '→ Zoomer : ou'.

Exemple : Étang de la Noue Mazone (Carte IGN VS Photographies aériennes)

The interface shows a comparison between a historical IGN map (left) and a satellite photograph (right) of the Étang de la Noue Mazone area. The search bar contains '45260 Vieilles-Maisons-sur-'. The left map shows the lake and surrounding fields with labels like 'la Charpenterie', 'la Forêt', and 'la Petite Prévôté'. The right satellite image shows the same area from an aerial perspective, highlighting the lake and the surrounding agricultural landscape.

2. Téléchargez

LE PORTAIL IGN < REMONTER LE TEMPS COMPARER TÉLÉCHARGER COMMANDER UN POSTER AIDE ET CONTACT

1919 - 2019 / 18648 missions trouvées sur cette zone

Étape 3 : Choisir la date → 1919 1919 1919 1919 1919 1919 1919
+ Plus de filtres

Étape 1 : Rechercher un lieu → Rechercher un lieu

Étape 2 : Choisir le type de carte → Carte de Cassini Carte de l'état-major Photo aérienne

Étape 4 : Déplacer et zoomer
→ Déplacer :
→ Zoomer : ou

Exemple : Étang de la Noue Mazone (Photographies aériennes - 1964)

LE PORTAIL IGN < REMONTER LE TEMPS COMPARER TÉLÉCHARGER COMMANDER UN POSTER AIDE ET CONTACT

1919 - 2019 / 30 missions trouvées sur cette zone

1949 1954 1961 1963 1964 1967
+ Plus de filtres

45260 Vieilles-Maisons-sur-...
Châtenoy Étang de la Noue Mazone Coudroy

APERÇU X

TÉLÉCHARGER GRATUITEMENT

COMMANDER UN TIRAGE

IDENTIFIANT DE LA MISSION
C2320-0021_1964_FR609_0183

CLICHÉ n°183

ÉCHELLE: 1/7164

TYPE DE CLICHÉ: Argentique

DATE DE PRISE DE VUE: 09/04/1964

→ Se référer au site : <https://consultation.archives-loiret.fr/e/Cadastre?from=0>



Trouver le cadastre napoléonien de la zone où est localisée le plan d'eau

Pour connaître le numéro d'une parcelle, consulter d'abord le tableau d'assemblage d'une commune et trouver la lettre de section qui correspond à la zone géographique où se situe la parcelle. Consulter ensuite le plan de section correspondant et noter le numéro de parcelle. Celui-ci sert ensuite à consulter aux Archives départementales, site des Archives modernes et contemporaines, les états de sections et les matrices pour retrouver la nature de la parcelle et la succession des propriétaires.

Étape 2 : Choisir le type de carte

Résultat : 25

Priorité à la pertinence

Trier par : Croissant

Aschères-le-Marché 3 P 9/1 Tableau d'assemblage, échelle 1/10 000.	Aschères-le-Marché 3 P 9/2 Section A, dite de Tressouville ou Tressouville (avec plan de parc), échelle 1/2 500.	Aschères-le-Marché 3 P 9/3 Section B, dite de la Garenne des Quatre Sapins, échelle 1/2 500.

RECHERCHE

Fusions et changements de noms de communes

En savoir plus sur le cadastre napoléonien

MODES DE PRÉSENTATION

FILTRES :

Étape 1 : Rechercher un lieu

Tableau d'assemblage (349)

Commune

Recherche libre

OK

Exemple : Châtenoy - Section E - Feuille 2 - dite de la Forest → Etang de la Noue Mazone



Estimer la superficie du plan d'eau

→ Se référer au site : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/photographies-aeriennes>

